

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 5

Artikel: Un singulier client
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :	
SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Réaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
2^{me} et 3^{me} séries.
Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Lausanne, le 29 janvier 1887.

Tout en reconnaissant le but excellent que poursuivent les sociétés protectrices des animaux, un écrivain fait ces spirituelles réflexions sur le zèle exagéré de quelques-uns de leurs membres : « En se livrant ainsi cœur et âme aux animaux, dit-il, on court la chance d'oublier parfois ses semblables. Avant de créer un hôpital pour les chats, par exemple, il serait utile d'examiner s'il n'y a rien de plus pressant à faire pour l'humanité souffrante. »

» Je me rappelle une caricature de Cham représentant un homme, sur le nez duquel venait de s'abattre une grosse abeille qui le piquait affreusement et que cependant il n'osait chasser. *Triste position d'un membre de la Société protectrice des animaux*, disait la légende. En effet, l'abeille, qui produit d'excellent miel, procure aussi de douloureuses inflammations aux parties charnues dans lesquelles elle pénètre. Il n'est pas jusqu'à la punaise, ce phylloxéra des bois de lit, qui ne puisse, à un moment donné, rendre quelques services. D'abord, pour ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir une montre, même en aluminium, c'est un réveille-matin économique, le réveille-matin du pauvre.

» Un voyageur a raconté qu'étant en Espagne couché dans une auberge, il aurait infailliblement été assassiné par un brigand qui s'était introduit, par la fenêtre, dans sa chambre à coucher, si, au moment où le poignard était levé sur lui, il n'avait été subitement tiré de son sommeil par la morsure d'une punaise à qui il doit ainsi d'avoir échappé à la mort et qu'il conserve, depuis cette aventure, dans une magnifique tabatière Louis XV. Trois fois par jour il la pose délicatement sur le gras de son bras pour qu'elle y prenne sa nourriture.

» Eh bien ! ce voyageur reconnaissant est affilié à la Société protectrice des animaux dans l'unique but d'arracher à la mort qui les menace continuellement ces insectes qui unissent à une rare platitude une odeur particulièrement désagréable. Egare par un sentiment de gratitude malheureusement trop rare chez l'espèce humaine, il veut absolument organiser une compagnie financière au capital de trente-cinq millions pour le rachat des punaises, et il parle de traduire en police correctionnelle, en vertu de la loi Gramont, l'inventeur de l'insecticide Burnichon.

» Les différents traitements à appliquer aux êtres dont se compose le règne animal soulèvent donc des

questions extrêmement complexes et de nature à provoquer pendant longtemps encore, au sein de la Société protectrice, les querelles les plus passionnées, comme celles qui y ont éclaté l'autre jour et qui ont failli nous donner le navrant spectacle d'hommes s'égorguant entre eux à force de vouloir protéger les animaux. »

Morges, le 25 janvier 1887.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié dans votre numéro du 15 courant, une correspondance de Genève, très intéressante, il est vrai, mais qui a la cruauté d'allécher, sans la satisfaire, la curiosité des habitants de notre petite ville.

D'après votre correspondant, on s'amuserait beaucoup à Genève d'une histoire qui a pour sujet : *Le préfet de Morges*. N'est-il pas bien naturel qu'au nom de mes amis et combourgeois, je vienne, par l'organe de votre feuille, à laquelle je suis abonné depuis plus de 20 ans, vous prier de demander à votre correspondant de bien vouloir vous communiquer cette boutade. Il aurait, certes, bien mauvaise grâce en refusant d'accéder à ce désir, très légitime ce me semble.

Les *Amis de Morges* comptent donc lire cette amusante production dans votre prochain numéro.

Veuillez agréez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de ma considération distinguée.

H. B.

Un singulier client.

Un étranger dont on a dû souvent remarquer l'originalité et les manières étranges, entre l'autre jour dans un de ces magasins assortis en nouveautés vieilles comme le monde.

- Que désire monsieur ?
- Je voudrais un cercueil, dit-il.
- Monsieur n'en désire qu'un seul ?
- C'est suffisant pour le moment.
- De quelle grandeur monsieur le désire-t-il ?
- De la mienne.
- Ah ! c'est pour une personne de la taille de monsieur ?
- C'est pour moi-même, madame.
- Comment ! monsieur voudrait avoir un cercueil pour lui-même, et il n'attend pas...
- Non, madame, et je vous prie de bien vouloir me faire prendre mesure,

— Mais, est-ce tout de suite que monsieur désire prendre livraison de la marchandise ?

— Demain, au plus tard ; je suis un peu pressé.

— Ah ! je crois comprendre... monsieur désire se aujourd'hui, et naturellement... Eh bien, monsieur, nous avons en ce moment un choix de cercueils en acajou du meilleur genre.

— Parfaitement. J'ai toujours aimé ce qui est bien porté, mais il faut en toutes choses réunir l'utile à l'agréable. Sont-ils très solides ?...

— Je puis vous les garantir pour trois ans.

— C'est bien, je m'en rapporte, faites prendre ma mesure ; mais je vous préviens que je suis très difficile à habiller.

— Monsieur peut être tranquille. Ce serait la première fois que notre maison aurait des réclamations d'un client. Nous avons, du reste, un des meilleurs ouvriers de la ville.

Le monsieur essaie plusieurs cercueils, fait ses observations, prodigue ses compliments sur la qualité du bois et la beauté des vernis, mais il trouve que tous le gênent aux épaules. Enfin, vient la question du prix.

— Le voulez-vous simple ou double ?

— Je le veux double, c'est plus chaud.

— En zinc ou en plomb ?

— En plomb, cela fait plus d'usage.

— En ce cas, monsieur, ce sera 300 francs.

— Trois cents francs ! Vous voulez rire.

— Eh ! monsieur, je puis vous en fournir un à bien meilleur compte, mais pas sur mesure. L'article est d'ailleurs en hausse.

— Diable ! cette somme dépasse ce que je puis consacrer à cet objet. Mille excuses, madame..., je préfère attendre quelque temps... je repasserai.

— Bien, monsieur ; voyez ailleurs, du reste, nous ne craignons pas la concurrence,

Lo dévezâ ai bêtès.

Lè dzeins ont étâ met dein stu mondo po vivrè ein sociétâ et na pas po restâ solets coumeint cé certain Robinson que vo z'ein ai binsu oüu parlâ, mà que dâi avâi z'âo z'u étâ moo. Et portant quand bin lè z'hommo dussont vivrè lè z'ons avoué lè z'autro, n'est pas tot ; ne poâvont pas sè passâ dè bêtès, kâ que fariont-te po sè nuri et sè vetti ? Et po la cavaléri, iô dào diablio foudrài-te aguelhi clliâo chasseu à tséau ? et adieu Dian po sè goberdzi dè piotons ào dè saocesse ào fédzo ! Adon, coumeint on ne pâo pas vivrè avoué cauquon sein djazâ on bocon, lè dzeins ont du sè mettrâ à dévezâ à lâo bêtès, et po cein, lâi a on leingadzo po tsaquiè sorta.

Quand lè fennè volliont criâ lè **dzenelhiès** po lâo bailli à medzi ào po lè tatâ, le font : *petit, petit, petit !... pi, pi, pi, pi, pi... pilet, pilet, pilet !* ào bin se le lè volliont férè parti, le font, ein secoseint lâo fâdâi : *psch ! psch ! psch !*

Po criâ lè **borrès**, on lâo fâ : *bouri, bouri, bouri !*

Po lè **tsats**, c'est *minon, minon, minon !* ào bin on lâo fâ lo mémo son coumeint s'on volliâvè eimbrassi 'na galéza gaupa : *pff, pff, pff !* mà faut derè clliâo lettîres coumeint s'on fifâvè.

Po lè **tchivrès**, on lâo fâ : *tai ! tai ! bediet, bediet, bediet !*

Po lè **faïès** et lè **mutons**, lo muteni lè fâ martsi ein lâo deseint : *prrrou ! prrrou !*

Po lè **tséaux**, y'ein a on pe grand bet. Parait que sont mé éduquâ, et l'est veré dè derè que voïadzont bounadrâi. S'on lè vâo férè einmodâ, lâo faut derè : *hi, hiu, ào bin hop ; otta, s'on lè vâo férè allâ à man drâite ; hio, s'on lè vâo férè teri à gautse ; trouque, po lè férè recoulâ, et heu, ào bin heuhâ, s'on lè vâo férè arretâ.* Ora, s'on est à la tserri, se ne vont pas ti parâi, on criè cé que ne va pas : *hardi do bet ! allein, allein à la ria ! hi devant !* et savont quand on dit *ardâ !* que sè faut reveri. Cognaissent assebin lâo nom : *Bronna, Grise, Coli, Lise* et s'eincoradzont dè bairè quand on subliè vai lo borné.

Lè **bâo** qu'on appliyè à la tserri compreignont lo mémo dévezâ : *hardi, hardi ! Fromeint, Marquis, Rodzet, allein tsaropès, coradzo ! tsau, tsau !*

Po lè **vatsès**, s'on vâo férè allâ on troupé, cé que va devant lâo criè : *ho-o ! ho-o ! ho-o !* et ccliâo qu'accouillont font : *hai ! hai ! hai !* ein pregneint onna bouna eimbriyâite po derè cé mot. Quand on lè va abrévâ et que 'na vatse s'einsauvè, on lâi fâ : *vins cé !* et le revint ; à l'étrablio, on lâo fâ : *su !* po lè férè lévâ, et : *tor-tè !* po lè férè remoâ quand on fâ la littière. On lâo dit assebin *tai !* s'on lâo vâo bailli dè 'ta sau, et le sâvont bin lâo nom : *Baliza, Tacon, Motaila, Merido, Fleurette, Pindzon.*

Po lè **caions**, lè fennè lâo font : *guedi, guedi, guedi ;* mà lè marthands que lè minont, lâo font, ein pregneint onna voix que ranquemellè on bocon : *tiai ! tiai ! tiai !*

Ora, restè onco monsu lè **tsins**. Ye dio « monsu », po cein que lâo faut on dévezâ pe signolet, kâ n'e jamé z'âo z'u oüu dévezâ ein patois à n'on tsin, mà adé ein français, tandi que po lè z'autrè bêtès, l'est tot lo contréro. Porquiet clia differeince ? Diabe lo mot y'ein sé ; mà adé est te què quand on lâo dévezè, on lâo fâ : *Viens ici ! couche-toi là ! ouze ! fais le beau ! donne la patte ! va le chercher !* s'on lâo tsampè oquiè que dussont allâ queri, *chat ! chat ! chat !* s'on lè vâo envoyi contrè on tsat, et *kss, kss, kss !* po lè z'aniksî contrè on autre tsin. Et pi tsacon a son nom : *Turc, Médor, Sultan, Bichette, Riquet, etc., etc.*

Et l'est dinsè qu'ein bon pére dè famille, lâi a dâi z'hommo qu'ont mé dè plisi dè dévezâ à lâo bêtès qu'à lâo vesins et mémameint à lâo pareints.

Il en mettrait sa main au feu ! se dit d'un individu qui soutient son opinion avec ardeur.

L'origine de cette façon de parler remonte aux premières découvertes sur l'incombustibilité, faites par les prêtres du paganisme, intéressés à monopoliser à leur profit quelques secrets de la nature.

Sachant présenter au vulgaire, comme une intervention de la divinité en faveur du bon droit, le fait d'être insensible au feu, ces imposteurs s'érigeaient en juges souverains et rendaient des sentences, basées sur les phénomènes de l'incombustibilité, plus apparente que réelle. Marcher sur des charbons ardents, manier un fer rougi au feu, tremper sa main dans l'eau bouillante, ces épreuves, subies sans douleur, témoignaient de l'innocence de l'accusé. Une plainte, une défaillance, une odeur de chair roussie, démontraient sa culpabilité.